

Pêche électrique : une plainte contre les Pays-Bas

Mardi 3 octobre 2017

Nom de la source

Ouest-France

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Rennes, Bretagne, France

Bloom, ONG spécialisée dans la défense des océans et de la pêche durable, a déposé plainte, hier, contre les Pays-Bas, auprès de la Commission européenne. Elle les accuse d'avoir illégalement autorisé des navires à pratiquer la pêche électrique. Cette technique consiste à envoyer depuis un chalut des impulsions électriques pour y capturer des poissons vivant au fond des mers. La méthode est critiquée « pour son hyper efficacité et ses impacts très violents sur la ressource », explique Bloom. La pêche électrique est interdite en Europe depuis 1998, mais bénéficie de dérogations depuis 2007, à titre expérimental.